

# FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

Réf. : **CY/19/02/MISCIVDJPCJ/IL**

Ville de 64 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est situé à une trentaine de kilomètre de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Depuis 2016, la Ville a mis en place un dispositif de concertation dédié aux jeunes Cergyssois afin de penser la Jeunesse comme une ressource pour le territoire. Le pôle de la participation citoyenne des jeunes accompagne les jeunes vers l'autonomie en favorisant leur engagement au service de l'intérêt général.

Deux instances permettent de prendre en compte la parole des jeunes :

- Le Conseil des Jeunes, instance dédiée aux jeunes de 11 à 15 ans qui réalise des projets sur le territoire sur plusieurs thématiques : le cadre de vie, les solidarités, l'environnement, la santé, culture, loisirs, sports.
- Le dispositif de participation dédié aux jeunes de 16 à 25 ans avec des rencontres thématiques entres pairs, avec des professionnels, des élus et des rencontres inspirantes. La Ville a lancé également une instance de participation 16/25 ans qui permet de favoriser l'accès vers l'autonomie des jeunes par la mise en place de projets concrets.

La participation citoyenne des jeunes permet également de soutenir les initiatives des jeunes Cergyssois avec un accompagnement personnalisé.

## CONTENU DE LA MISSION

- Promouvoir les vertus de l'engagement en témoignant de sa propre expérience
- Identifier les initiatives citoyennes menées par des jeunes et favoriser l'échange autour de ces projets
- Organiser et animer des temps de rencontre et d'échange entre jeunes
- Faire connaître les formes d'engagement et lieux d'exercice possible (association, conseil des jeunes, initiatives spontanées ...)
- Former et accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen
- Intervenir afin de sensibiliser les jeunes sur le droit et la justice, sur leur santé, et sur l'utilisation des nouvelles technologies, sur la lutte contre les discriminations et les diverses formes de violence
- Participer à la gestion administrative du pôle de la participation citoyenne des jeunes

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Durée de l'engagement volontaire : **6 à 10 mois** – 35h hebdomadaires.

Une indemnité de 473,04 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'État.

La Ville de Cergy verse en complément une prestation d'un montant de 107,58 euros.

Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

## LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER AU SEIN DE LA VILLE

**Avoir entre 18 et 25 ans.**

Posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Pour toute question sur les conditions d'accès au Service Civique, vous pouvez vous rapprocher des Points d'Information Jeunesse ou de la Mission Locale.

**Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible.**

**Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.**

Adressez votre lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de M. le Maire en indiquant la référence **CY/19/02/MISCIVDJPCJ/IL** :

> soit par l'intermédiaire du site : <http://www.service-civique.gouv.fr>

> soit par mail sur l'adresse : [emploi.recrutement@ceryy.fr](mailto:emploi.recrutement@ceryy.fr)

> soit par courrier : Hôtel de Ville de Cergy - Direction des

Ressources Humaines - 3 place Olympe de Gouges

BP48000 Cergy - 95801 Cergy-Pontoise cedex